

## 1. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT (Hommes et Femmes)

Chaque équipe peut déclarer le nom d'un lutteur par catégorie de poids parmi les noms inscrits sur le certificat d'admissibilité le plus récent.

Les catégories de poids en kilogrammes pour les hommes sont : moins de 57, 61, 65, 68, 72, 76, 82, 90, 100 et 100 à 125 (poids lourds).

Les catégories de poids en kilogrammes pour les femmes sont : moins de 50, 53, 56, 59, 62, 65, 68, 72, 76 et 83.

#### 2. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

Quatre personnes, incluant l'athlète participant à un combat, peuvent occuper l'aire réservée à chaque équipe.

#### 3. PARTICIPANTS

- 3.1 ÉQUIPES (S. O.)
- 3.2 IDENTIFICATION (S. O.)

## 3.3 ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE

À part les substitutions autorisées par le règlement, les concurrents ne peuvent changer la catégorie de poids dans laquelle ils se sont inscrits suite au championnat de leur association sportive.

## 3.4 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

Dans chaque catégorie de poids, les trois premiers de Canada-Ouest, les trois premiers des SUO et les deux premiers de la compétition Atlantique/Québec sont qualifiés pour le championnat canadien.

- 3.4.1 Les trois premiers des SUO sont considérés comme SUO « A », SUO « B » et SUO « C »
- 3.4.2 Les détenteurs des première, deuxième et troisième places du championnat de Canada-Ouest sont considérés comme représentants « A », « B » et « C » de Canada-Ouest.



## Règlements Techniques: Lutte (H & F)

RT/9-2

- 3.4.3 Les premier et deuxième de la compétition Atlantique/Québec sont considérés comme représentant Atlantique/Québec « A » et Atlantique/Québec « B ».
- 3.4.4 Substitutions: Les trois associations peuvent remplacer un athlète participant au championnat national par un athlète occupant une place inférieure au classement dans la même catégorie de poids, dans le cas d'une blessure, de maladie ou d'autres problèmes personnels graves. S'il n'existe aucun autre athlète pour combler cette place dans la même catégorie de poids, l'université qualifiée dans cette catégorie de poids peut remplacer l'athlète par un autre lutteur qui satisfait aux conditions d'admissibilité de U SPORTS. Si l'université qualifiée dans cette catégorie de poids est incapable de combler la place libre, les autres universités peuvent tenter de le faire, selon leur place au classement. Il est important de noter que les universités ne peuvent présenter qu'un athlète par catégorie de poids. Toutes les demandes de substitution doivent être transmises au Bureau de U SPORTS immédiatement après le championnat des associations pour fins de considération et de décision, avant que le remplaçant ne puisse participer à la compétition. L'entraîneur et le directeur des sports du remplaçant doivent être informés immédiatement. Le personnel du Bureau de U SPORTS est responsable d'informer le comité organisateur et les universités qui participent au championnat canadien.
- 3.4.5 Afin d'assurer qu'il y ait huit lutteurs dans chaque catégorie de poids, s'il s'avérait qu'une association n'arrive pas à atteindre cet objectif, que les deux autres associations puissent pourvoir les postes vacants. Les années paires, l'association la plus à l'ouest aura la première occasion de remplir un poste vacant dans les catégories de poids les plus légers pour les hommes et les femmes, et l'autre association remplira la place dans la deuxième plus basse catégorie de poids. Ce schéma se répétera dans toutes les catégories de poids. Les années impaires, l'ordre sera renversé. Si l'association à qui la première chance revient n'est pas en mesure de combler le poste, l'autre association aura l'occasion de le faire.
- 3.5 CLASSEMENTS INDIVIDUELS (S. O.)
- 3.6 CLASSEMENT DES ÉQUIPES (S. O.)

## COMPÉTITION



### 4.1 STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

Les Championnats de lutte de U SPORTS, femmes et hommes se tient sur deux (2) journée consécutives et au même endroit.

4.2 TIRAGE, GROUPEMENT, CLASSEMENT, ESSAIS, QUALIFICATIONS

#### **4.2.1 TIRAGE**

Le tirage suivant sera utilisé pour les Championnat de lutte de U SPORTS.

- a) On forme deux groupes quand au moins six lutteurs sont inscrits dans une catégorie de poids. Quand il y en a moins, on forme un seul groupe.
- b) Quand la compétition se réalise avec deux groupes, les lutteurs sont classés selon leurs résultats d'association, tel que décrit ci-dessous. Quand on a un seul groupe, les deux meilleurs lutteurs sont classés de façon à assurer qu'ils se rencontrent en finale seulement.
- c) C'est la formule rotation, où tous les lutteurs se rencontrent, qui est utilisée pour les matchs de chaque groupe.

#### 4.2.2 CLASSEMENT: AVEC DEUX GROUPES

Les lutteurs sont placés dans chaque groupe en tenant compte de leur appartenance à leur association d'origine. Le placement de départ au sein des poules pour les séries préliminaires est déterminé par tirage au sort.

Quand un ou plusieurs lutteurs sont incapables de participer après la pesée, on se rapporte aux éléments (i) et (ii) qui suivent.

Groupe I	Groupe II
1. Canada-Ouest	1. SUO – A
2. SUO – B	2. Canada-Ouest – B
3. Canada-Ouest – C	3. SUO – C
4. Atlantique/Québec A ou B *	4. Atlantique/Québec B ou A *

<sup>\*</sup> Au cours des années suivantes de chiffre pair, le lutteur Atlantique-Québec A vient des lutteurs qui ont terminé au premier rang des catégories de poids alternées, en débutant par le poids le plus léger,



## Règlements Techniques: Lutte (H & F)

RT/9-4

et des lutteurs qui terminent au deuxième rang des autres catégories de poids. Les autres lutteurs qui ne sont pas de ce groupe deviennent les lutteurs Atlantique-Québec B. Au cours des années de chiffre impair, on inverse cet ordre.

- Quand après la pesée, un seul lutteur dans un groupe ne peut participer, on utilise le même classement et dans ce groupe on poursuit avec trois concurrents seulement.
- 2. Quand après la pesée, deux lutteurs du même groupe ne peuvent poursuivre, on forme alors deux groupes composés chacun de trois athlètes. Leur placement dans les groupes est réalisé en tenant compte de ce qui suit :
  - a. Si les deux lutteurs viennent de Canada-Ouest ou de SUO, on déplace alors le lutteur le mieux classé de son groupe pour assurer que chaque groupe soit composé d'un représentant avec un nombre différent de lutteurs et de Canada-Ouest et des SUO. Par exemple : Dans le groupe I, si Canada-Ouest A et SUO B ne peuvent participer, on déplace alors SUO A du groupe II vers le groupe I.
  - b. Si l'un des deux lutteurs qui ne peuvent poursuivre vient de l'équipe Atlantique, le lutteur de l'Atlantique de l'autre groupe est alors placé dans le groupe des deux lutteurs absents.

#### 4.2.3 CLASSEMENT: UN SEUL GROUPE

Quand un groupe est composé de cinq lutteurs ou moins, les combats sont disputés entre les lutteurs participants selon la formule de rotation. Les entraîneurs établissent par un vote à majorité simple le classement des deux premiers lutteurs.

## 4.2.4 RANGS DANS LES GROUPES ET PROGRESSION

Pour déterminer les rangs dans chaque groupe quand il y a progression, c'est le système de classification des tournois en rotation, décrit dans les règles de **WCL**, qui est alors utilisé.

Quand on a deux groupes, chaque lutteur dispute son match contre le lutteur de l'autre groupe qui a le même rang. Ainsi :

1<sup>er</sup> du groupe A c. 1<sup>er</sup> du groupe B pour les première et deuxième places



2<sup>ème</sup> du groupe A c. 2<sup>ème</sup> du groupe B pour les troisième et quatrième places

3<sup>ème</sup> du groupe A c. 4<sup>ème</sup> du groupe B pour les cinquième et sixième places

 $4^{\mbox{\scriptsize eme}}$  du groupe A c.  $4^{\mbox{\scriptsize eme}}$  du groupe B pour les septième et huitième places

Quand on a un seul groupe, les résultats déterminent les rangs.

- 4.3 FORMULE ET FORMAT (S. O.)
- 4.4 PROCÉDURES ET PROTÊTS

Le règlement le plus récent de WCL est en vigueur.

- 4.5 HORAIRE ET DÉROULEMENT
  - 4.5.1 Les championnats des associations doivent être tenus deux weekends avant le championnat de SIC.

Remarque : Si le championnat d'une association ne peut avoir lieu parce que les installations ne sont pas libres, le championnat de l'association doit alors être présenté trois (3) semaines avant les Championnats de U SPORTS.

4.5.2 On recommande fortement d'adopter l'horaire suivant :

#### Jeudi:

- Pesée officielle et examen médical à moins d'une heure entre 14 h et 15 h.
- Un chronomètre, servant à indiquer le temps écoulé pour la pesée officielle doit être installé bien en vue des entraîneurs et des athlètes.
- L'examen médical doit précéder la pesée officielle.
- L'université hôte doit utiliser une balance qui indique et maintient le poids enregistré.
- Les balances doivent être à l'hôtel (lieu de la pesée) au moins 24 heures avant le début de la pesée officielle.

#### Vendredi:



ronde I - 10 h
ronde II - 13 h
ronde III - 15 h 30

#### Samedi:

- ronde IV 13 h
- Matchs pour les 3ème, 5ème et 7ème places
- Matchs de championnat

Il est recommandé que ceux-ci débutent entre 13 h et 19 h. L'heure est choisie par le responsable du championnat.

- 4.6 HORAIRE DES RENCONTRES (S. O.)
- 4.7 HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT(S.O.)
- 4.8 BRIS D'ÉGALITÉ : ÉQUIPES

Dans les situations d'égalité entre deux équipes, le classement est déterminé en utilisant dans l'ordre les critères suivants. On applique ceux-ci tant que l'égalité persiste.

- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de premières places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de deuxièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de troisièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de quatrièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de cinquièmes places
- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de sixièmes places

S'il y a toujours égalité, on acceptera l'égalité. Pour les cas d'égalités entre plus de deux équipes, les mêmes critères doivent être utilisés pour briser une première égalité et ainsi de suite pour les autres.

## 4.9 RÉSULTATS ET STANDARDS

Le classement final du championnat des équipes et des associations est établi par le système de pointage suivant :

1 <sup>ère</sup> place	10 points
2 <sup>e</sup> place	8 points
3 <sup>e</sup> place	6 points
4 <sup>e</sup> place	5 points
5 <sup>e</sup> place	4 points
6 <sup>e</sup> place	3 points



7<sup>e</sup> place 2 points 8<sup>e</sup> place 1 point

- 4.10 RECORDS ET STATISTIQUES (S. O.)
- 5. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS
  - 5.1 BALLONS / BALLES (S. O.)
  - 5.2 ENREGISTREMENTS
    - 5.2.1 ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE (S. O.)
    - 5.2.2 RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Le comité d'organisation hôte doit assurer un service de reprise vidéo à proximité des tapis de combat.

- 5.3 UNIFORMES
- 5.4 DOSSARDS, BAS, COULEUR DES MAILLOTS, COLLANTS, SERVIETTES

Tous les participants doivent porter les vêtements appropriés, c'est-à-dire l'uniforme de l'équipe avec le logotype sur le maillot ou tout au moins une marque d'identification de l'équipe. Tous les athlètes doivent se présenter pour un combat vêtus aux couleurs et affichant le logo de leur équipe. À défaut, ils participent sans toutefois accumuler de points pour leur équipe.

5.5 PROTÈGE TÊTE ET CASQUE

Le port du casque protecteur est autorisé.

- 5.6 IDENTIFICATION DU CAPITAINE— (S. O.)
- 5.7 RÉPARTITION DES EFFECTIFS— (S. O.)
- 5.8 TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS- (S. O.)
- 5.9 ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS
  - 5.9.1 Dans toutes les rondes préliminaires, trois tapis de taille officielle (9 mètres) et bien marqués sont utilisés. L'aménagement doit présenter



- une zone périphérique libre de tout obstacle pour protéger contre les blessures.
- 5.9.2 Les matches de championnat se déroulent sur deux tapis officiels de taille réglementaire. L'ordre des catégories de poids est choisi par l'organisateur du tournoi.
- 5.9.3 Une aire d'échauffement suffisamment grande doit être disponible pour permettre à 20 lutteurs de se préparer en même temps.
- 5.9.4 Les dispositifs de chronométrage utilisés pendant les matchs préliminaires et de championnat doivent indiquer clairement le temps du match et ils doivent être munis d'un dispositif sonore signalant l'expiration du temps réglementaire.

### RÈGLEMENTS

Les compétitions sont régies par le règlement le plus récent de WCL sous réserve des modifications apportées par U SPORTS.

- 6.1 Les pesées et le contrôle médical intégré doivent avoir lieu dans un délai d'une heure entre 14 h et 15 h sur l'horaire des événements du jeudi, conformément à l'article 4.5.2.
- 6.2 Examen médical : selon les règles de WCL avec les modifications suivantes :
  - 1. Le responsable du championnat peut faire appel à des professionnels de la santé plutôt qu'à un médecin
  - 2. Un chronomètre, servant à indiquer le temps écoulé pour l'examen médical, doit être installé bien en vue des entraîneurs et des athlètes
  - Un système permettant d'identifier les athlètes qui ont complété leur examen médical doit être mis en œuvre et être facilement accessible aux entraîneurs et aux athlètes.
  - 4. Un chronomètre, servant à indiquer le temps écoulé pour la pesée officielle doit être installé bien en vue des entraîneurs et des athlètes.
- 6.3 Les entraîneurs sont autorisés à « participer » aux matchs depuis les coins, à condition que cette participation se limite à encourager et à conseiller leurs propres lutteurs. Si un entraîneur contrevient à ce règlement, la pénalité est la suivante :
  - 1. 1ère infraction dans un match avertissement
  - 2. 2ème infraction dans un match exclusion pour le reste de la rencontre



3. Carton rouge – infraction majeure : exclusion et départ de l'édifice pour le reste du championnat

Remarque : Tous les arbitres d'un même match ainsi que l'arbitre en chef doivent être d'accord avant de donner un carton rouge à un entraîneur.

# 6.4 Breuvages:

Les lutteurs peuvent consommer des breuvages entre deux manches.

### 7. RÉUNIONS

## 7.1 RÉUNION TECHNIQUE

La réunion technique des entraîneurs doit se tenir après la pesée officielle et avant le premier match du championnat canadien. On doit y revoir tous les aspects techniques du championnat. La réunion annuelle des entraîneurs se tiendra immédiatement après la réunion technique. Ces réunions auront lieu de 15 h à 19 h.

L'entraîneur-chef de chaque équipe participante, un représentant des officiels (idéalement l'officiel en chef ou l'entraîneur/superviseur des arbitres), le délégué de U SPORTS et des membres du comité d'organisation <u>doivent</u> assister à cette réunion.

Le président de la réunion technique sera le délégué de U SPORTS.

L'ordre du jour de la réunion technique doit inclure au moins les sujets suivants :

- Confirmation du classement dans chaque groupe
- Révision de la procédure de protêt, nomination / détermination des représentants des entraîneurs
- Révision des règles de U SPORTS qui sont différentes de celles de WCL
- Confirmation des critères et du processus de sélection des lauréats

## 7.2 RÉUNION DES ENTRAÎNEURS

La réunion annuelle des entraîneurs de lutte de U SPORTS commencera immédiatement après la réunion technique, le jeudi. L'ordre du jour est



## Règlements Techniques: Lutte (H & F)

RT/9-10

préparé par le président du Conseil des entraîneurs et diffusé au moins trois jours avant la réunion.

Remarque : Il ne s'agit pas d'une réunion officielle du sous-comité technique du sport de U SPORTS et, par conséquent, toute décision ayant une incidence sur les politiques ou les règlements de U SPORTS doit être envoyée au sous-comité technique. La responsabilité incombe au président de l'association des entraîneurs ou à son représentant.

### 8. COMMERCIAL

## 8.1 CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure de la conférence de presse des Championnats nationaux de U SPORTS sont déterminées par U SPORTS et le comité d'organisation local.

### 9. OFFICIELS

#### 9.1 OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

Treize (13) officiels sont désignés par WCL: pas plus de neuf (9) de l'association sportive hôte et pas moins de trois des autres associations sportives. Le treizième officiel est un arbitre local, qui n'exige aucun frais de déplacements. Toutefois WCL n'est pas tenue de sélectionner des officiels de l'association sportive la plus éloignée qui participe au championnat.

#### 9.2 AFFECTATIONS— (S. O.)

### 9.3 NEUTRALITÉ

Aucun employé de l'organisation provinciale n'est autorisé à officier au championnat.

#### 9.4 QUALIFICATIONS

Minimum, niveau "A" national, préférablement, niveau international.

### 9.5 RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS



Assurer les déplacements sur place et assumer les frais de repas, d'hébergement (deux par chambre) et les honoraires des officiels. Toutes les équipes participantes reçoivent une copie de la liste des officiels invités avant la tenue des Championnats de U SPORTS.

## 9.6 RESPONSABILITÉS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Elle doit assumer les frais de déplacement de tous les officiels au championnat.

## 9.7 HONORAIRES

65 \$ par officiel par jour

## 9.8 OFFICIELS SUBSTITUTS- (S. O.)

### 9.9 PROCESSUS DE SÉLECTION

Les officiels sont choisis en fonction de leur classement et de leur disponibilité. WCL doit transmettre la liste des noms des officiels à l'hôte organisateur au plus tard 30 jours avant le championnat.

# 9.10 AFFECTATION AUX COMPÉTITIONS-(S. O.)

#### PRIX et TROPHÉES

Remarque : On doit consulter la politique 60.20 pour obtenir des renseignements plus précis sur les prix et trophées.

## 10.1 ÉTOILES CANADIENNES (femmes et hommes)

- 10.1.1 Première équipe : les médaillés d'or dans chaque catégorie de poids autant chez les femmes que chez les hommes.
- 10.1.2 Deuxième équipe : les médaillés d'argent dans chaque catégorie de poids autant chez les femmes que chez les hommes.

## 10.2 RECRUES DE L'ANNÉE (femmes et hommes)

- 10.2.1 Choisies par les entraîneurs
- 10.2.2 21 ans et moins au 1<sup>ier</sup> septembre de l'année universitaire en cours
- 10.2.3 En tenant compte uniquement des performances réalisées aux Championnats canadiens.



10.2.4 Système de points : cinq pour une première place, trois pour une deuxième place et un seul point pour une troisième place.

## 10.3 ÉTUDIANTE ET ÉTUDIANT ATHLÈTES ENGAGÉS DANS LEUR MILIEU

- 10.3.1 Choisis par les entraîneurs. Nominations du public acceptées.
- 10.3.2 Les récipiendaires doivent se démarquer sur trois (3) plans : lutte, études et implication dans leur milieu.
- 10.3.3 Le processus de sélection doit être diffusé en début d'année.

# 10.4 ENTRAÎNEURS DE L'ANNÉE (équipes féminine et masculine)

- 10.4.1 Choisis par les entraı̂neurs.
- 10.4.2 Les entraîneurs nommés entraîneur de l'année dans leur association sont automatiquement candidats aux titres (femmes et hommes) d'entraîneur de l'année de U SPORTS.
- 10.4.3 Les associations reconnues sont : Canada-Ouest, SUO, et Atlantique-Québec.
- 10.4.4 Avant le début du championnat, les associations doivent transmettre au président du comité la liste de leurs récipiendaires de prix.
- 10.4.5 Chaque membre de les entraîneurs de U SPORTS a droit à un vote. Les bulletins de vote sont distribués dans le cadre de la réunion des entraîneurs et les votes sont colligés par le responsable de la compétition avant la dernière ronde.
- 10.4.6 La pondération est la suivante : cinq points pour le premier choix, trois pour le deuxième choix et un seul point pour le troisième choix.
- 10.4.7 La sélection doit être basée sur les résultats obtenus pendant la saison (incluant le championnat canadienne) par ses athlètes ou son équipe.
- 10.4.8 L'entraîneur qui reçoit le plus de points est désigné « entraîneur de l'année de U SPORTS ». En cas d'égalité, deux gagnants sont désignés.

## 10.5 BANNIÈRE DE SIC ET TROPHÉE DU CHAMPIONNAT

Remis aux équipes championnes (femmes et hommes)

#### 10.6 MÉDAILLES

Les médailles sont remises aux athlètes qui occupent les trois premières places dans chaque catégorie de poids



## 10.7 LUTTEURS PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

- 10.7.1 Choisis par les entraîneurs.
- 10.7.2 C'est au scrutin secret que les entraîneurs expriment leurs choix pour les lutteurs de l'année. Chaque membre de l'association remettra son bulletin de vote au secrétaire-trésorier du Conseil des entraîneurs à la suite des matchs du championnat.
- 10.7.3 Système de pointage : cinq points pour le premier choix, trois pour le deuxième choix et un seul point pour le troisième choix.
- 10.7.4 Les associations doivent transmettre la liste de leurs lauréats au président du comité sur les hommages avant le début du championnat.
- 10.8 PRIX R. W. PUGH FAIR-PLAY (femmes et hommes)
  - 10.8.1 Choisi par le comité de direction du championnat en concertation avec l'hôte.
  - 10.8.2 Les critères de sélection sont diffusés annuellement au Conseil des entraîneurs

## 11. COMITÉS

## 11.1 COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au bon déroulement du championnat et il agit à titre à titre de comité de protêts. Le comité applique les règlements de U SPORTS tel que stipulés. Il ne peut, ni lui, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de SIC. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de U SPORTS. Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

- 1. Le responsable du championnat, qui agit comme président sans droit de vote;
- 2. Le délégué officiel de U SPORTS;
- 3. Le délégué technique;
- 4. Le président du Conseil des entraîneurs, ou son suppléant.

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou de leurs suppléants).



## Règlements Techniques: Lutte (H & F)

RT/9-14

Un membre du comité de direction, qui est impliqué directement ou indirectement dans un cas d'appel ou de protêt considéré par le comité, doit se retirer. Les autres membres du comité nomment alors un remplaçant. Celui-ci doit être impartial et non touché par le cas examiné. Cette décision de remplacer un membre du comité de direction appartient exclusivement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 90.70.4.1.1 de U SPORTS (voir ci-dessous), le comité de direction du championnat dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et agir immédiatement dans le cadre d'inconduites de nature mineure (pas d'ordre criminel) qui se produisent aux Championnats de U SPORTS. Un rapport de l'incident, contenant tous les détails et les mesures adoptées par le comité de direction, doit être transmis aux directeurs des sports des universités concernées, au Bureau de U SPORTS et au comité de discipline.

U SPORTS s'attend à que les représentants des universités membres et ou de U SPORTS qui participent aux championnats canadiens se comportent de façon responsable, avec convenance et dans le respect des lois du pays.

### 90.70.4.1.1 Procédures à suivre dans le cas d'inconduites

En cas d'inconduites se produisant aux Championnats de U SPORTS (incluant les déplacements vers et au retour des championnats, les journées d'entraînement et de compétitions), le directeur général appuyé par le responsable du championnat doit :

- 1. Mener une enquête sur l'avènement de l'inconduite;
- 2. Déterminer la nature et le coût des blessures et dommages causés aux personnes ou à des installations;
- 3. Identifier les personnes et les universités responsables de l'incident; et
- 4. Résumer l'information dans un rapport écrit.

Le chef de la direction transmet une copie du rapport au président de U SPORTS qui peut alors déposer une plainte en vertu de l'article 90.40 de la politique de U SPORTS sur la discipline. Une copie du rapport écrit doit être transmise aux directeurs des sports des universités touchées par l'incident d'inconduite.



11.2 JURY D'APPEL (S. O.)

11.3 DÉLÉGUÉS (S. Ò.)

12. ANNEXES (S.O.)